



ELECTION

AU COMITE DIRECTEUR

Liste arrêtée par la Commission de surveillance des opérations électorales
et validée par le Comité directeur des 16 et 17 Février 2013

Jean-Paul BAUDOIN
Roland DIEUDONNE
Michel EDIAR
Dominique ETIENNE
Vincent FREY
Mathieu GAGNOT
Laurent LAINE
Pascal LARMINACH
Mathieu LEMERCIER
Ludovic MAILLARD
Etienne MOREY
Bernard MORTELLIER
Ulrich PECHSTEIN
Joël POULAIN
Thierry VERMEERSCH

Valérie BERGER-CAPBERN
Chantal BURBAUD
Madeleine DIEUDONNE
Hélène EDIAR
Rose-Marie LAZAROWICZ
Sandrine TAISSON

STATUTS - Art. 8.2 - Composition, fonctionnement

- 1 - La Fédération est administrée par un Comité directeur constitué de vingt-et-un membres.
- 2 - La représentation des femmes au sein du Comité directeur sera respectée en attribuant un nombre de sièges en proportion du nombre de licenciées éligibles.
- 3 - a. Un médecin élu siègera au sein du Comité directeur.
b. Un sportif de haut-niveau élu siègera au sein du Comité directeur.
- 4 - Les membres associés, définis par l'article L. 131-3 du code du Sport, peuvent siéger au Comité directeur sur invitation du Président avec voix consultative.

***21 postes à pourvoir, dont un médecin et un sportif de haut-niveau,
ainsi répartis statutairement 7 dames et 14 hommes***